



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale  
des Territoires  
Service de l'agriculture et du  
développement rural  
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT  
téléphone : 01 60 56 73 00  
télécopie : 01 60 56 71 01  
[ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr)  
[guillaume.fenat@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:guillaume.fenat@seine-et-marne.gouv.fr)

Vaux-le-Pénil, le 24 mai 2016

Madame le Maire,

Le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 4 avril 2016.

Par courrier réceptionné le 22 avril 2016, vous avez sollicité l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

- au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers ;
- au titre de l'article L151-13 pour les STECAL

La commission s'est réunie le 19 mai 2016 pour examiner ce projet, que Monsieur Thierry BABEC, votre adjoint chargé de l'urbanisme a présenté, accompagné de Madame Audrey PIGOIS, responsable du service urbanisme et de Monsieur Aurélien MICHAUD, du bureau d'études ATELIER TEL.

Au regard des motifs de saisine, et après échanges avec les membres de la commission, vous avez pu répondre à l'ensemble des points soulevés par les membres de la commission et apporter des éclairages sur la justification de votre projet.

*La commission a rendu un avis favorable sur le projet de PLU de votre commune, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.*

*Elle a également rendu un avis favorable au titre des STECAL et du règlement de la zone N.*

Madame Maud TALLET

Mairie de Champs sur Marne  
BP 1 Champs sur Marne

77427 MARNE-LA-VALLEE Cedex 2.

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La commission a souligné en même  
la qualité de votre présentation.

Bien cordialement

Le Directeur Départemental des Territoires  
de Seine-et-Marne

  
Yves SCHENFFIGEL